

CHARTRE DE L'ÉLÈVE

Collège Maurienne

Le collège est un lieu de vie, de travail et d'apprentissage de la citoyenneté. Y vivre ensemble suppose que chacun connaisse ses droits et s'engage à respecter quelques règles essentielles. Voici, en dix points, ce que je m'engage à respecter chaque jour.

1. Le respect, en toutes circonstances

Je respecte chaque personne du collège — élèves et adultes — dans mes paroles, mes gestes et mon comportement, en classe, dans la cour, comme sur internet et les réseaux sociaux.

2. Non à la violence et au harcèlement

Je refuse toute violence, moquerie, racket ou harcèlement. Si je suis témoin ou victime d'une situation difficile, j'en parle à un adulte : je ne reste pas seul avec ça.

3. L'assiduité et la ponctualité

Je vais à tous mes cours, ma famille signale mes absences le jour même, et je rattrape le travail que j'ai manqué.

4. Des déplacements calmes et sûrs

Je me déplace dans le calme et je respecte les règles de circulation : je ne quitte jamais seul l'enceinte du collège et je ne traverse jamais seul la route entre les deux sites.

5. Le téléphone éteint et rangé

Mon téléphone et mes objets connectés restent éteints et rangés, de mon arrivée à mon départ du collège.

6. Aucun objet dangereux ou interdit

Je n'apporte au collège ni objet dangereux, ni tabac, ni alcool, ni aucun produit interdit.

7. Le soin du matériel et des lieux

Je prends soin du matériel, des locaux et des espaces communs comme de mes propres affaires, et je respecte le travail de toutes les personnes qui font vivre le collège.

8. La liberté d'expression, avec respect

J'ai le droit de donner mon avis, toujours avec respect, sans propos injurieux, discriminatoires ou blessants envers qui que ce soit.

9. Le carnet de liaison, mon lien avec ma famille

Je le tiens à jour, je le fais signer et je le présente chaque fois qu'on me le demande.

10. Mes droits, toujours respectés

J'ai droit au respect, à la dignité, à m'exprimer. J'en use sans jamais nuire à mes camarades ni à la vie du collège.

Cette charte reprend, en dix points, l'esprit du règlement intérieur du collège Maurienne, dont elle constitue une annexe.